JOURNAL OFFICIEL



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL A

N° 59 du 7 février 2020

Règlement grand-ducal du 9 septembre 2019

- 1. déterminant l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale ;
- 2. fixant la composition et les missions de l'office des stages ;
- 3. abrogeant le règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010 portant sur 1. l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale ; 2. la composition et les missions de l'office des stages RECTIFICATIF.

Au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A - N° 603 du 13 septembre 2019, il y a lieu d'ajouter l'annexe suivante :

«

CONVENTION DE STAGE DE FORMATION

Entre

1. L'établissement scolaire	:
Adresse :	
Localité :	
représenté par sa directrice /	son directeur :
2. L'organisme de formatio	n :
Adresse :	
Localité :	
	Compte bancaire : IBAN :
	No TVA :
représenté par :	
Tuteur en milieu professionne	el :
3. L'élève stagiaire :	
	Formation :
	Classe:
	Matricule :
Adresse :	
Localité :	
	représenté par :

il a été convenu ce qui suit :

Art. 1 ^{er} . Le stage de fo de l'élève stag	ormation en milieu professionnel a pour objectif d'approfondir les compétences suivantes giaire :
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
Art. 3. Les droits et d 2019: 1. déte professionnell le règlement q milieu profess des stages.	evoirs des parties signataires sont ceux fixés par le règlement grand-ducal du 9 septembre erminant l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation e initiale; 2. fixant la composition et les missions de l'office des stages; 3. abrogeant grand-ducal du 1 ^{er} février 2010 portant sur 1. l'organisation des stages de formation en ionnel de la formation professionnelle initiale; 2. la composition et les missions de l'office des stages de formation en ionnel de la formation professionnelle initiale; 2. la composition et les missions de l'office
Signature du directe	Signature du responsable Signature de l'élève stagiaire
L'office des sta à la conventio	ages certifie par la présente que les parties signataires ont rempli les stipulations prévues n.
	Date:
	Signature du président de l'office des stages : »

